

L'entièreté de cette communication sera publiée sous forme d'article dans le N°1&2, 2008 « Genre, travail social et gestion de la diversité » de la revue LES POLITIQUES SOCIALES (Belgique) à paraître au printemps 2008 ([www.lespolitiquessociales.org](http://www.lespolitiquessociales.org))

## **L'INCLUSION DU CONJOINT DE LA MÈRE DANS L'INTERVENTION SOCIALE EN CENTRE JEUNESSE : UN DÉFI POUR LA FORMATION**

**Claudine PARENT**

École de service social

Université Laval, Québec, Canada

[claudine.parent@svs.ulaval.ca](mailto:claudine.parent@svs.ulaval.ca)

### **RÉSUMÉ**

Les intervenants qui travaillent en protection de la jeunesse se questionnent au regard de l'inclusion ou non du conjoint de la mère dans leurs interventions sociales. Leur questionnement s'inscrit dans le cadre de l'application de la *Loi de la protection de la jeunesse* qui, au Québec, balise les services offerts aux familles dans lesquelles la sécurité ou le développement des enfants est compromis. Dans ce contexte légal, le parent est défini comme *le père et la mère d'un enfant ou toute autre personne agissant comme titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant* (<http://doc.gouv.qc.ca>).

Les changements familiaux des dernières années ont amené de plus en plus d'intervenants des centres jeunesse à travailler avec des familles composées d'une mère et d'un conjoint qui n'est ni le père biologique, ni le père adoptif des enfants. De plus, malgré le peu de connaissances concernant l'impact de ces conjoints sur le développement des jeunes, il existe un consensus sur le fait que le conjoint de la mère a une influence (positive ou négative) sur le bien-être social, économique, intellectuel et émotionnel des enfants. Il est donc important que l'intervenant en tienne compte s'il veut maximiser le succès de ses interventions. Quels éléments jouent en faveur de l'inclusion du conjoint de la mère dans l'intervention sociale en centre jeunesse ? Voilà la principale question à laquelle cette étude qualitative tente de répondre. Vingt-deux intervenants du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches ont été interviewés à ce sujet.

Les résultats de l'étude ont permis de jeter les bases d'une intervention adaptée à la pratique dans un contexte de protection de la jeunesse en identifiant, notamment, plusieurs éléments susceptibles de jouer sur l'inclusion du conjoint de la mère dans l'intervention. De plus, les conclusions de la recherche ont montré que les intervenants ont une vision très diversifiée concernant le rôle du conjoint de la mère, autant dans la famille que dans l'intervention. Cette pluralité de représentations laisse croire qu'il existe une certaine confusion chez les intervenants quant au rôle que peut ou que devrait jouer cet acteur auprès des enfants. Ces résultats seront discutés lors de la présentation, en lien avec la formation offerte aux intervenants qui travaillent en centre jeunesse.

L'équipe de recherche était composée de mesdames Claudine Parent, Marie-Christine Saint-Jacques et Madeleine Beaudry, chercheuses à l'Université Laval et de mesdames Caroline

Robitaille et Cécile Charbonneau, professionnelles de recherche à l'Université Laval, Québec, Canada.

Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention du fonds Richelieu de recherche sur l'enfance (2002-2004).